

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Catégorie occasions internationales MFS Sun Life - série AT5 que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., au 1 877 344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds : FAI : SUN5128 FAD : SUN5228 FAR : SUN5328
Date de création de la série : (série AT5) 1^{er} août 2013
Valeur totale du fonds au 30 avril 2024 : 67,9 millions de dollars
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,19 %

Gestionnaire du fonds : Gestion d'actifs PMSL inc.
Gestionnaire de portefeuille : Gestion d'actifs PMSL inc.
Distributions : Remboursement de capital, mensuellement, à un taux cible annuel correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action de l'année précédente au dernier jour ouvrable ou jour de négociation; dividendes ordinaires (le cas échéant), annuellement, en décembre; dividendes sur les gains en capital (le cas échéant), annuellement, dans les 60 jours suivant le 31 décembre. Réinvestissement automatique, sauf en cas de demande de paiement en espèces.
Placement minimal : 500 \$ au départ, 50 \$ par la suite

Dans quoi le fonds investit-il?

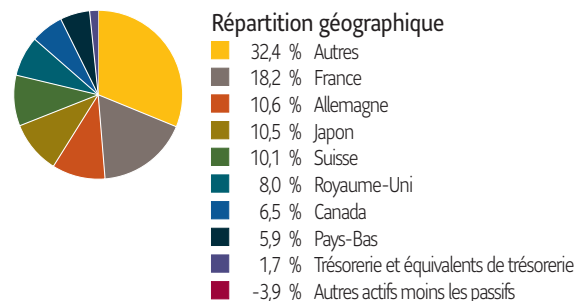
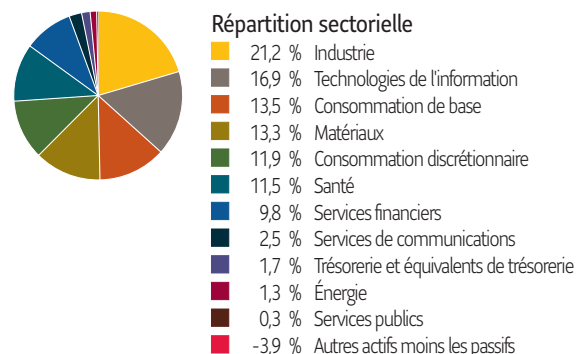
Le fonds vise la croissance du capital en investissant principalement dans des actions d'émetteurs à l'extérieur du Canada et des États-Unis dont le potentiel de croissance des bénéfices est réputé supérieur à la moyenne des autres émetteurs, surtout au moyen de placements dans les titres du Fonds occasions internationales MFS Sun Life ou de son fonds successeur (le « fonds en fiducie sous-jacent »). Le fonds peut également investir dans des émetteurs américains et canadiens qui sont exposés de façon importante ou non aux marchés de l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2024. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2024)

1. SAP SE	5,4 %
2. Hitachi Ltd.	4,7 %
3. Schneider Electric SE	4,6 %
4. Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd., CAAÉ parrainé	4,4 %
5. Nestlé SA	3,5 %
6. LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,5 %
7. Linde PLC	3,2 %
8. Roche Holding AG	3,1 %
9. Rolls-Royce Holdings PLC	2,6 %
10. Heineken NV	2,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	37,6 %
Nombre total de placements	90

Répartition des placements (au 30 avril 2024)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs PMSL inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

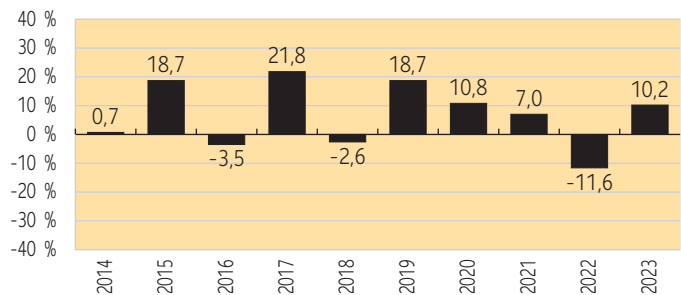
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de série AT5 du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série AT5 du fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant 3 des 10 années indiquées. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.


Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série AT5 du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	15,7	31 mai 2017	Votre placement augmenterait pour atteindre 1 157 \$
Pire rendement	-10,9	31 mars 2020	Votre placement diminuerait pour atteindre 891 \$

Rendement moyen

Au 30 avril 2024, une personne qui a investi 1 000 \$ dans des actions de série AT5 du fonds il y a 10 ans détient 1 908 \$, ce qui représente un taux de rendement annuel composé de 6,7 %.

À qui le fonds est-il destiné?
Aux investisseurs qui :

- Détiennent un compte non enregistré et veulent investir dans un fonds qui peut partager les pertes en capital (s'il en est) et les dépenses avec d'autres fonds au sein de la même structure, compte tenu de leur situation fiscale particulière.
- Cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour leur portefeuille de placements.
- Souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Les actions de série AT5 peuvent convenir aux investisseurs qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les actions du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre des actions de série AT5 du fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les options frais de souscription différés et frais de souscription réduits ne sont plus offertes pour les achats de titres de toutes les séries. Il sera toujours permis de transférer des titres achetés antérieurement selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits à un autre fonds, selon la même option de souscription.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	Entre 0,0 % et 5,0 % du prix d'achat des actions que vous souscrivez	Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des actions, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les actions.
Frais d'acquisition différés	Si vous faites racheter vos actions : durant la 1 ^{re} année 5,5 % durant la 2 ^e année 5,0 % durant la 3 ^e année 5,0 % durant la 4 ^e année 4,0 % durant la 5 ^e année 4,0 % durant la 6 ^e année 3,0 % durant la 7 ^e année 2,0 % après la 7 ^e année néant	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	<ul style="list-style-type: none"> Si vous faites racheter les actions dans les sept années de leur souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 5,5 % du coût initial des actions et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des actions que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des actions que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à la société de votre représentant si vous échangez des actions souscrites selon l'option frais d'acquisition différés contre des actions souscrites selon l'option frais d'acquisition initiaux, et/ou la société de votre représentant peut vous demander des frais d'échange.
Frais d'acquisition réduits	Si vous faites racheter vos actions : durant la 1 ^{re} année 2,5 % durant la 2 ^e année 2,0 % durant la 3 ^e année 2,0 % après la 3 ^e année néant	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 25 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	<ul style="list-style-type: none"> Si vous faites racheter les actions dans les trois années de leur souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 2,5 % du coût initial des actions et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des actions que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des actions que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à la société de votre représentant si vous échangez des actions souscrites selon l'option frais d'acquisition réduits contre des actions souscrites selon l'option frais d'acquisition initiaux, et/ou la société de votre représentant peut vous demander des frais d'échange.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2023, les frais de la série s'élevaient à 2,26 % de sa valeur, ce qui correspond approximativement à 23 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des coûts du fonds et des frais d'administration du fonds.	2,19 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,07 %
Frais du fonds	2,26 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous détenez des actions du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Gestion d'actifs PMSL inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion du fonds et est calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option d'acquisition que vous choisissez.

- Frais d'acquisition initiaux : 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année, ce qui représente 10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- Frais d'acquisition différés : 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année, ce qui représente 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- Frais d'acquisition réduits : 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année, ce qui représente 5,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez des actions de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme ou excessives	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter ou échangez des actions du fonds, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous imposer, pour le compte du fonds, des frais pour opérations à court terme ou excessives correspondant à 2,0 % de la valeur des actions rachetés ou échangés.
Pénalités pour rachat important	Si vous avez été informé que vous êtes un investisseur important et que vous souhaitez demander un rachat ou un échange sortant d'un montant de : a) 5 000 000 \$ ou plus, si l'actif net total du fonds est inférieur à 100 000 000 \$ et que ses titres peuvent être souscrits depuis au moins deux (2) ans; ou b) plus de 5 % de l'actif net total du fonds, si l'actif net total du fonds est supérieur ou égal à 100 000 000 \$ (dans chaque cas, un « rachat important »), vous devrez payer 1 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou échangés si vous ne donnez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables exigé avant d'effectuer l'opération. Si le rachat important est assujéti à la fois aux pénalités pour rachat important et aux frais pour opérations excessives ou à court terme, seuls les frais pour opérations à court terme ou excessives s'appliqueront.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous imposer des frais allant jusqu'à 2,0 % de la valeur des actions que vous échangez contre des actions d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Gestion d'actifs PMSL inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs PMSL inc.
1, rue York, bureau 3300
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1 877 344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Site Web : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.